

## **Formation « maltraitance des enfants » en milieu scolaire**

**Mercredi 28 juin à 8 h en salle 114 au Centre administratif  
de la province Sud II (CAPS 2) - ancien bâtiment du gouvernement**

Dans l'exercice de leurs missions, les professionnels exerçant au sein de la médecine scolaire et à la Protection maternelle infantile de la Province sont fréquemment confrontés à des situations de maltraitance sur mineurs suspectées ou avérées. Certaines d'entre elles particulièrement difficiles ont fait prendre conscience de la nécessité pour ces professionnels d'être mieux formés, afin de répondre efficacement au besoin de l'enfant en activant les bons leviers de prise en charge.

Dans cet objectif, la province Sud organise une formation destinée à permettre aux personnels de la médecine scolaire, et de la Protection maternelle infantile, pour mettre à jour et harmoniser les prises en charge des situations de maltraitance, le mercredi 28 juin 2023.

### **Contenu de la formation**

Lors de cette matinée, le Dr Audrey Saulnier, médecin légiste et pédiatre, interviendra pour éclairer sur les éléments cliniques et/ou d'anamnèse qui doivent alerter pour savoir comment distinguer des lésions inquiétantes ou non en fonction de leur localisation et donner son avis.

En complément, Carole Vagile, cheffe de service adjointe au Service de la Protection de l'Enfance (SPE) et Clémence Durand, travailleur social en charge d'effectuer des enquêtes sociales judiciaires et des évaluations pour le Bureau des informations signalantes (BISE), interviendront pour présenter les missions du SPE et du BISE.

Quel discours adopter avec les enfants pour leur permettre de s'exprimer sans influencer leurs propos ? Quelles informations doivent être récoltées en parallèle pour faire le point sur des situations alarmantes et qui contacter ? École, famille, généraliste ? Enfin, quels sont les points de vigilance à ne pas perdre de vue comme la perte d'objectivité des personnes proches de l'enfant, le déni, la détresse etc. Quelles sont les différentes procédures de signalement à mettre en place ? Ce sont tous ces points qui seront abordés lors de cette formation.

### **CONTACTS PRESSE**

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.